



Contrat d'Adhésion ARC Association Syndicale Libre (ASL)

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE

L'ARC S'ENGAGE par le présent contrat d'adhésion à assurer auprès des représentants de la copropriété les services suivants :

- **LE PRESIDENT - POURRA CONSULTER L'ARC** sur tous les sujets concernant l'ASL (problèmes juridiques; comptables; financiers; techniques; de gardiens et d'employés d'immeuble; d'assurance; de gestion; etc.)
 - ✓ Soit en écrivant à l'ARC, par courrier ou courriel, une réponse étant apportée au plus tard dans les dix jours suivant la réception du courrier.
 - ✓ Soit en téléphonant à l'ARC, au 01.40.30.12.82. de 9 H à 13 H et de 14 H à 17 H
 - ✓ Soit sur rendez-vous.
- **ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASL**

Les membres du bureau, bénéficient gratuitement de l'assurance de groupe contractée par l'ARC pour couvrir leur responsabilité contractuelle, délictuelle et quasi délictuelle (**une attestation sera fournie sur demande**).
- Les représentants de l'ASL adhérente ont accès aux **soirées de FORMATION (sur inscription)** organisées dans les locaux de l'ARC, les programmes étant annoncés dans la revue trimestrielle de l'ARC.
- L'ARC ORIENTERA l'ASL vers des experts « testés » par l'ARC (avocats, experts en bâtiment, thermiciens, architectes, etc.) en cas de besoin et sur demande de l'ASL, les coûts et honoraires de ces derniers restant à la charge de l'ASL.
- En cas d'éventuelles difficultés, l'ARC s'engage à intervenir auprès de l'expert concerné.
- L'ASL adhérente a ACCES AU GROUPEMENT D'ACHATS mis en place par l'ARC (Copropriété-services). En cas d'éventuelles difficultés, l'ARC s'engage à intervenir auprès de l'expert concerné.
- Le président a accès à certains services spécifiques disponibles sur nos sites Internet réservés aux seuls adhérents collectifs de l'ARC
 - ✓ Accès « adhérents » au site arc-copro.fr (nombreux dossiers et guides gratuits en téléchargement) ;
 - ✓ Site arcom.fr (forum permettant des échanges entre adhérents ayant le même syndic) ;
 - ✓ Site copro-devis.fr (accès à des entreprises référencées et mise en concurrence en ligne) ;
 - ✓ Site oscar + (comparateur de charges) ;
 - ✓ Site copro-net.fr (possibilité de mettre en place SON site de copropriété) ;
 - ✓ Site copro-audit.fr (outil de suivi de gestion, de repérage et de traitement des anomalies) ;
 - ✓ Site copro-gaz.
- Le président reçoit un JOURNAL D'INFORMATION sur les différents problèmes de copropriété : financements, travaux, charges, modifications législatives ou réglementaires, etc. (quatre numéros par an). Des abonnements complémentaires peuvent être contractés pour les membres du bureau. Cette revue est également disponible sur la zone adhérent du site internet.
- Par ailleurs, l'ARC S'ENGAGE A INTERVENIR auprès des institutions, entreprises, sociétés, vis-à-vis desquelles l'ASL rencontrerait des difficultés, quelles qu'elles soient.

Pour nous contacter : contact@arc-copro.fr

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

L'adhérent s'engage à fournir la **copie du compte-rendu du conseil syndical lors duquel la majorité des membres ont décidé d'adhérer à l'ARC**. Il s'engage par ailleurs à transmettre à l'Association des Responsables de Copropriété **tout changement ultérieur ayant un effet sur la dite adhésion** (changement de statut de gestion, changement de président, etc.)

Fait à

Le

POUR L'ARC

Pour l'ASL :

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
29 rue Joseph Python – 75020 Paris – tél 01.40.30.12.82 - fax 01.40.30.12.63

Suivez notre actualité sur :   

www.arc-copro.fr – contact@arc-copro.fr



Contrat d'Adhésion ARC Association Syndicale Libre (ASL)

JE SOUSSIGNE, (A compléter par l'adhérent)

Nom et Prénom du président ou du représentant :

Demeurant à (adresse complète de l'adhérent) :

N'oubliez pas d'indiquer d'éventuels compléments d'adresse indispensable Bâtiment, N° d'appartement, etc.)

Téléphone fixe et/ou mobile (1 champ obligatoire) :

Mail :

REPRESENTANT EN MA QUALITE DE PRESIDENT OU DE MEMBRE DE L'ASL :

Nom de l'ASL

Adresse

Code Postal

Ville

Nombre de lots :

Déclare solliciter mon adhésion à l'Association des Responsables de Copropriété, sis 27-29, rue Joseph Python 75020 PARIS et m'engage à fournir copie du procès-verbal de l'AG m'ayant mandaté ainsi que les statuts à la présente demande d'adhésion.

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
29 rue Joseph Python – 75020 Paris – tél 01.40.30.12.82 - fax 01.40.30.12.63

Suivez notre actualité sur :   

www.arc-copro.fr – contact@arc-copro.fr



COTISATION ANNUELLE ARC

(A compléter par les services de l'ARC)

Pour votre bonne information, la cotisation maximale est de 830€ et la cotisation minimale est de 139€.

La cotisation globale annuelle s'établit, pour l'ensemble des services visés ci-après, à :

99 € de base + 4 €* (nombre de lots principaux) pour 12 mois
(Dont 20 € d'abonnement à la revue trimestrielle ARC).

Soit, pour votre syndicat : 99 € + 4 € x..... Soit €

Le présent contrat est valable : Duau.....

Numéro d'adhérent :

Site Internet : login

Mot de passe

Le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable un mois au moins avant son échéance par les membres de l'ASL et par courrier recommandé avec accusé de réception. Dans le mois précédent l'échéance, l'ASL recevra un avis de renouvellement.

Attention : Nous transmettre le procès-verbal de l'assemblée générale ayant validé l'adhésion, pour que les membres de l'ASL puissent bénéficier de l'assurance responsabilité civile.

Fait à

Le,

POUR L'ARC

.....

POUR L'ASL

.....

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
29 rue Joseph Python – 75020 Paris – tél 01.40.30.12.82 - fax 01.40.30.12.63

Suivez notre actualité sur :   
www.arc-copro.fr – contact@arc-copro.fr